

Dans le contexte issu de l'adoption de la convention scolaire romande, et compte tenu du fait que les moyens d'enseignement restent un vecteur important d'évolution des pratiques,

l'assemblée des délégué-e-s du SER,

réunie le 28 mars 2009 à Yverdon-les-Bains, soutient les orientations suivantes :

1. Il doit exister une convergence forte entre l'adoption du plan d'études romand (PER) et la publication des moyens d'enseignement y associés (pas de PER sans MER).
2. Contrairement à ce qu'affirment les documents de la CIIP, la création de moyens d'enseignement spécifiquement romands doit être privilégiée, les moyens issus du marché intervenant de manière subsidiaire.
3. Les moyens d'enseignement ne doivent pas être considérés sous le seul aspect du papier-crayon, (ressources informatiques, malles pédagogiques, offres de visites, etc).
4. Les démarches d'évaluation du travail des élèves doivent faire partie intégrante des moyens d'enseignement.
5. En ce qui concerne les moyens électroniques (en ligne ou sous forme de Cdrom par exemple), la question du transfert des coûts vers les cantons, les communes et les enseignants doit être documentée et évaluée.

Le SER considère la question des moyens d'enseignement comme centrale à l'implémentation du PER et à sa prise en compte par les collègues. Il attend de la CIIP qu'elle prenne des décisions à la mesure de l'importance des enjeux et que tout soit mis en œuvre pour un pilotage efficace du dossier.

Adopté par l'AD/SER du 28.03.2009 à une majorité évidente.